

N°. LVII.

JOURNAL GÉNÉRAL

DE LA COUR ET DE LA VILLE,

CONTENANT *tout ce qui est décidé à l'Assemblée Nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les Districts, & les Nouvelles authentiques de la Province, ainsi que des Anecdotes intéressantes.*

Du Samedi 14 Novembre 1789.

DÉCOUVERTE d'un COMPLOT formé en Saxe.

Entrevue de M. le Duc d'Orléans, de M. Pitt & de l'Archevêque de Cambray. — Répartie adroite d'un Filou du Palais Royal. — Bataille à coups de Sabre, dans la rue Percée-Saint-André-des-Arcs, &c. &c.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 13 Novembre.

Très-singuliere offre patriotique des Commis de

Barrieres.—Décret qui enjoint à tous Titulaires de Bénéfices & Supérieurs d'Etablissemens Religieux, de faire la déclaration de tous leurs biens, &c. &c.

Après la lecture du Procès-verbal, de celle des adresses des Villes, & l'annonce de plusieurs dons patriotiques, parmi lesquels on remarque, à cause de sa singularité, celui des Commis aux barrieres, qui offrent le tiers d'une somme de trois millions, retenue, disent-ils, sur leurs appointemens par les Fermiers-Généraux, pour en faire le fond d'une pension de retraite pour ceux des Commis qui se retireroient après vingt ans de service, ce qui a toujours été oublié. On est venu à l'ordre du jour, c'est-à-dire, à la discussion de l'article de la motion de M. Treilhard, qui a pour objet l'apposition des scellés sur tous les Chartriers, Bibliothéques, & autres papiers des Eglises, Monasteres & Chapitres, à la seule exemption de ceux des Cures & Fabriques, & des Maisons vouées au service des Malades. Après une assez longue discussion, on a voulu aller aux voix, & M. le Président a posé la question par cette proposition simple : « Apposera-t-on le scellé sur » les Titres, Manuscrits, &c. des Maisons » Religieuses, Chefs lieux des Bénéfices, &c. » oui ou non? » Il s'est élevé une foule de difficultés sur cette maniere de poser la question. Enfin M. l'Abbé Maury a ramené la question à cette proposition-ci, qui a été mise aux voix. « Adoptera-t on le scellé, ou adop-

» tera-t-on la déclaration des Titulaires ? » Le dernier membre de cette position, est la contre-partie naturelle du premier. — La majorité a été contre le scellé ; mais un coin de l'Assemblée a crié qu'il y avoit du doute, & a demandé l'appel nominal. Au lieu d'un appel nominal, on a fait une seconde épreuve par assis & levés, & la majorité a été encore mieux marquée contre l'apposition du scellé. Il y a eu alors plusieurs nouvelles propositions & amendemens. Et après une nouvelle lecture du projet, l'Assemblée a décrété » que » tous Titulaires de Bénéfices, tous Supérieurs » d'établissemens Religieux, seront tenus de » faire, sur papier libre, & sans frais, dans » deux mois pour tout délai, pardevant les » Juges Royaux, &c. une déclaration dé» taillée de tous les biens desdits Etablisse» mens, ainsi que de leurs revenus & de leurs » charges, lesquelles déclarations seront pu» bliées, affichées & envoyées à l'Assemblée » Nationale.

» Décréte pareillement que lesdits Titulaires » & Supérieurs des Etablissemens Ecclésias» tiques, seront tenus d'affirmer qu'ils n'ont » aucune connoissance qu'il ait été fait quelque » soustraction des titres, papiers & mobiliers, » desdits bénéfices & Etablissemens. Comme » aussi ceux qui auroient fait des déclarations » frauduleuses, seront poursuivis devant les » Tribunaux & déclarés déchus de tous droits » à leurs bénéfices & pensions ecclésiastiques. » — Pourra néanmoins ledit délai de deux mois » être prorogé, s'il y a lieu, pour les Ecclésias-

» tiques, Membres de l'Assemblée Nationale
» seulement, & sur leurs requisitions; sans
» qu'à raison des déclarations qui seront faites,
» il puisse résulter aucune amende de la part
» des Agens du fisc ».

HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Pour qu'un Boulanger puisse participer à la prime de huit livres, promise par l'Hôtel-de-Ville, pour chaque sac du poids de 325 livres de farines blanches, arrivées en droiture depuis & compris le 23 Septembre dernier, jusqu'au huit de ce mois inclusivement; & pour obtenir la prime qui résulte des arrivages antérieurs au 9 de ce mois, la Ville n'exige de lui d'autre formalité, que la présentation de la lettre de voiture. Et si le contenu en cette lettre est conforme aux déclarations faites aux Barrieres, dont le Département s'est fait donner un relevé exact, il faudra, en outre, que le Boulanger qui voudra obtenir la prime postérieure au 9 Novembre, justifie d'un certificat en bonne forme de son District, qui constate que, sur la déclaration par lui faite à son District, des Commissaires nommés *ad hoc* ont fait peser sa farine, & déclaré qu'elle est *blanche* & de *premiere qualité*, — Les Boulangers, dont le nom de famille commence par un A, pourront se présenter vendredi prochain 13 de ce mois, depuis midi jusqu'à deux heures, *à la comptabilité des Subsistances*, & produiront leurs

lettres de voitures *cottées & paraphées par premiere & derniere*, il leur en sera donné *reconnoissance.* Trois jours après ils seront payés sur appel. — Un Tableau affiché à la Halle & dans leur Bureau, les instruira du jour du paiement de ceux dont les noms commencent par B. Les Boulangers qui ne savent pas signer, se feront accompagner par un de leurs confreres solvables, qui signera pour eux.

DISTRICTS.

Le District de Saint Jean-en-Grêve a arrêté que ses Députés à l'Hôtel-de Ville, voudroient bien employer toutes les instances possibles pour engager les autres Représentans de la Commune, à solliciter un Décret à l'Assemblée Nationale, qui porte que tout Citoyen, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à celui de cinquante, soit obligé de se faire enrôler au Comité Militaire de son District; & qu'aucun Citoyen ne puisse se dispenser, pour occuper des places publiques, de justifier qu'il a l'honneur d'être Garde National, honneur qu'il faudra toujours mériter par une bonne conduite. Ce Décret portera aussi qu'il sera décerné un prix civique aux Citoyens qui se seront distingué, par leur zele & leur patriotisme, dans leur District.

Nota. Cet arrêté a sur-tout pour but d'unir les Citoyens entr'eux par des liens si forts, que le riche soit l'égal du pauvre, & supporte les mêmes peines, les mêmes fatigues,

& que le pauvre partage les honneurs avec lui. On ne doit plus distinguer en France que deux classes de Citoyens, les bons & les méchans.

VARIÉTÉS.

On assure qu'il y a eu depuis peu quelque rumeur en Savoie. Nous en attendons incessamment des nouvelles, & nous en ferons part à nos Lecteurs.

Les bleds que la Commune de Paris avoit demandés à Hambourg sont arrivés. On en attend d'autres qui nous viennent d'Angleterre, d'Irlande & de Philadelphie.

Il s'éleva, mercredi 11, sur les neuf heures & demie du soir, dans la rue Percée Saint-André-des-Arts, entre quelques Gardes Nationaux soldés, une rixe très violente qui faillit se tourner en un combat sanglant. Les sabres étoient déja tirés de leurs fourreaux, & on parloit de pistolets, lorsqu'un des spectateurs de cette scene nocturne s'avisa de crier *à la Garde*. Ce moyen réussit très-bien ; les combattans se séparerent en se promettant, il est vrai, de se rejoindre le lendemain. Une des charmantes beautés dont cette rue est le repaire, étoit la dulcinée pour laquelle nos modernes Chevaliers avoient mis flamberges au vent.

Les dernieres Lettres de Londres annoncent, comme une nouvelle très-certaine, que M. le Duc d'Orléans, accompagné de M. l'Ex-Ministre Calonne, a rendu, le 5 de ce mois, une visite à M. Pitt, dans son Hôtel en Downing Street; que leur entretien a été long, & que l'Archevêque de Cantorbery y a assisté.

Un événement qui vient d'arriver en Saxe, & dont on attend incessamment une relation circonstanciée, prouve que l'esprit d'insurrection devient général. Voici tout ce qu'on sait, pour le moment, de cette affaire. « A » la suite de la découverte d'un complot, » plusieurs Membres de la Noblesse se sont » évadés de Dresde; de ce nombre est M. le » Comte Marcolini, heureusement pour lui » arrivé à Potsdam, sa personne n'étant plus » en sûreté dans la Saxe ».

Le sieur Marin, fabricateur de faux billets de la Caisse d'Escompte, s'est, dit-on, donné la mort, avec un couteau qu'on lui a fait passer dans un poulet.

C'est M. Bondeville, Graveur en lettres, qui a dénoncé les auteurs du projet contre la Caisse d'Escompte. On lui avoit, à ce qu'on assure, promis 100,000 écus pour le travail qu'on exigeoit de lui.

AVIS DIVERS.

Un particulier prit la main d'un voleur dans sa poche, (au Palais Royal, le 10 Novembre, à huit heures du soir) & lui reprocha son délit en termes fort durs. Alors on s'assembla autour du larron & du volé, & déja on alloit se saisir du délinquant, lorsque, sortant de l'état de stupeur dans lequel il étoit plongé, il dit à l'accusateur : *Tu sais bien que je te connois ; prends garde que je ne me fâche de tes mauvaises plaisanteries.* A ces mots chacun éclata de rire, & le filou s'évada.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

MM. les Souscripteurs pour ce Journal, dont l'abonnement expire le 15 de ce mois, sont priés de le renouveller.

CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement, depuis le premier Novembre, est de 3 liv. par mois pour Paris, & de 3 liv. 15 s. pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi chez MM. Brune & Gautier, *rue Percée Saint-André-des-Arcs, N°. 21. On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître ; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.*

De l'Imprimerie de la Veuve HERISSANT, rue N. D.